DÉCISION D'EXÉCUTION (UE) 2018/1841 DE LA COMMISSION

du 16 novembre 2018

écartant du financement de l'Union européenne certaines dépenses effectuées par les États membres au titre du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)

[notifiée sous le numéro C(2018) 7424]

(Les textes en langues allemande, anglaise, croate, espagnole, française, grecque, hongroise, italienne, néerlandaise, polonaise, portugaise, roumaine, slovaque, suédoise et tchèque sont les seuls faisant foi.)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) nº 1306/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune et abrogeant les règlements (CEE) nº 352/78, (CE) nº 165/94, (CE) nº 2799/98, (CE) nº 814/2000, (CE) nº 1290/2005 et (CE) nº 485/2008 du Conseil [1], et notamment son article 52,

après consultation du comité des Fonds agricoles,

considérant ce qui suit:

(1) Conformément à l'article 31 du règlement (CE) nº 1290/2005 du Conseil [2] et, à compter du 1er janvier 2015, conformément à l'article 52 du règlement (UE) nº 1306/2013, la Commission procède aux vérifications nécessaires, communique aux États membres les résultats de ces vérifications, prend connaissance des observations émises par ceux-ci, engage des discussions bilatérales pour parvenir à un accord avec les États membres concernés et communique formellement ses conclusions à ces derniers.

(2) Les États membres ont eu la possibilité de demander l'ouverture d'une procédure de conciliation. Cette possibilité a été utilisée dans certains cas, et les rapports émis à l'issue de la procédure ont été examinés par la Commission.

(3) Conformément au règlement (UE) nº 1306/2013, seules les dépenses agricoles effectuées conformément au droit de l'Union peuvent être financées.

(4) Il ressort des vérifications effectuées, des discussions bilatérales et des procédures de conciliation qu'une partie des dépenses déclarées par les États membres ne remplit pas cette condition et ne peut donc être financée au titre du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader).

(5) Il y a lieu d'indiquer les montants qui n'ont pas été reconnus comme pouvant être imputés au FEAGA et au Feader. Ces montants ne concernent pas les dépenses effectuées plus de vingt-quatre mois avant la communication écrite de la Commission aux États membres des résultats des vérifications.

(6) Le calcul des montants écartés du financement de l'Union par la présente décision devrait également tenir compte de toute réduction ou suspension appliquée conformément à l'article 41 du règlement (UE) nº 1306/2013, étant donné que ces réductions ou suspensions ont un caractère provisoire et sont sans préjudice des décisions prises en application des articles 51 et 52 dudit règlement.

(7) Pour les cas visés à la présente décision, l'évaluation des montants à écarter en raison de leur non-conformité au droit de l'Union a été notifiée par la Commission aux États membres dans le cadre d'un rapport de synthèse [3].

(8) La présente décision ne préjuge en rien des conséquences financières que la Commission pourrait tirer d'arrêts rendus par la Cour de justice de l'Union européenne dans des affaires en instance à la date du 21 septembre 2018,

[1] JO L 347 du 20.12.2013, p. 549.
[2] Règlement (CE) nº 1290/2005 du Conseil du 21 juin 2005 relatif au financement de la politique agricole commune (JO L 209 du 11.8.2005, p. 1).
[3] Ares(2018)5554158.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Les montants indiqués en annexe, qui concernent les dépenses engagées par les organismes payeurs agréés des États membres et déclarées dans le cadre du FEAGA ou du Feader, sont écartés du financement de l'Union.

Article 2

Le Royaume de Belgique, la République tchèque, la République fédérale d'Allemagne, l'Irlande, la République hellénique, le Royaume d'Espagne, la République française, la République de Croatie, la République italienne, la Hongrie, la République d'Autriche, la République de Pologne, la République portugaise, la Roumanie, la République slovaque, le Royaume de Suède et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sont destinataires de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 16 novembre 2018.

Par la Commission

Phil HOGAN

Membre de la Commission

ANNEXE

Décision: 58

Poste budgétaire: 05040501

État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
HU	Conditionnalité	2010	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-505/15	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	12 689,17	0,00	12 689,17
	Conditionnalité	2011	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-505/15	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	40 798,58	0,00	40 798,58
					Total HU:	**EUR**	**53 487,75**	**0,00**	**53 487,75**

Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
EUR	53 487,75	0,00	53 487,75

Poste budgétaire: 05070107

État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
CZ	Vin - Restructuration	2010	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire C-4/17P	PONCTUEL		EUR	690 350,42	0,00	690 350,42
	Vin - Restructuration	2011	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire C-4/17P	PONCTUEL		EUR	865 307,63	0,00	865 307,63
	Vin - Restructuration	2012	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire C-4/17P	PONCTUEL		EUR	567 540,99	0,00	567 540,99
					Total CZ:	**EUR**	**2 123 199,04**	**0,00**	**2 123 199,04**

État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
HU	Conditionnalité	2010	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-505/15	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	331 308,92	0,00	331 308,92
	Conditionnalité	2011	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-505/15	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	169 536,16	0,00	169 536,16
					Total HU:	**EUR**	**500 845,08**	**0,00**	**500 845,08**

Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
EUR	2 624 044,12	0,00	2 624 044,12

Poste budgétaire: 6701

État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
AT	Certification	2016	CEB/2017/002/AT gestion de la dette - restitutions à l'exportation	PONCTUEL		EUR	– 560 013,80	0,00	– 560 013,80
	Droits	2016	Lacunes relatives au statut d'agriculteur actif conformément à l'art. 9, paragraphe 2, du règlement nº 1307/2013 - RPB	PONCTUEL		EUR	– 11 131,04	0,00	– 11 131,04
	Droits	2017	Lacunes relatives au statut d'agriculteur actif conformément à l'art. 9, paragraphe 2, du règlement nº 1307/2013 - RPB	POURCENTAGE ESTIMÉ	0,47 %	EUR	– 342 311,27	0,00	– 342 311,27
	Aides directes découplées	2016	Lacunes relatives au statut d'agriculteur actif conformément à l'art. 9, paragraphe 2, du règlement nº 1307/2013 - Verdissement	PONCTUEL		EUR	– 9 144,07	0,00	– 9 144,07
	Aides directes découplées	2017	Lacunes relatives au statut d'agriculteur actif conformément à l'art. 9, paragraphe 2, du règlement nº 1307/2013 - Verdissement & Jeunes agriculteurs	POURCENTAGE ESTIMÉ	0,47 %	EUR	– 161 606,01	0,00	– 161 606,01

État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Soutien couplé facultatif	2017	Lacunes relatives au statut d'agriculteur actif conformément à l'art. 9, paragraphe 2, du règlement nº 1307/2013 - Soutien couplé facultatif	POURCENTAGE ESTIMÉ	0,47 %	EUR	– 6 670,62	0,00	– 6 670,62
	Droits	2016	Valeur des droits au paiement alloués en 2015 trop élevée - Article 26 du règlement nº 1307/2013 - Incidence sur le RPB	PONCTUEL		EUR	– 153 513,73	0,00	– 153 513,73
	Droits	2017	Valeur des droits au paiement alloués en 2015 trop élevée - Article 26 du règlement nº 1307/2013 - Incidence sur le RPB	PONCTUEL		EUR	– 108 909,33	0,00	– 108 909,33
	Aides directes découplées	2016	Valeur des droits au paiement alloués en 2015 trop élevée - Article 26 du règlement nº 1307/2013 - Incidence sur le verdissement	PONCTUEL		EUR	– 69 228,19	0,00	– 69 228,19
	Aides directes découplées	2017	Valeur des droits au paiement alloués en 2015 trop élevée - Article 26 du règlement nº 1307/2013 - Incidence sur le verdissement	PONCTUEL		EUR	– 49 113,49	0,00	– 49 113,49
					Total AT:	**EUR**	**– 1 471 641,55**	**0,00**	**– 1 471 641,55**
État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
BE	Certification	2016	Erreur connue	PONCTUEL		EUR	– 1 146 110,05	0,00	– 1 146 110,05
	Certification	2016	ELLP pour la population FEAGA-SIGC pour l'exercice 2016	MONTANT ESTIMÉ		EUR	– 503 815,42	0,00	– 503 815,42
	Certification	2016	ELLP pour la population FEAGA hors SIGC pour l'exercice 2016	MONTANT ESTIMÉ		EUR	– 24 246,22	0,00	– 24 246,22
					Total BE:	**EUR**	**– 1 674 171,69**	**0,00**	**– 1 674 171,69**

État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
DE	Certification	2016	FEAGA — cas d'audit n° 24	PONCTUEL		EUR	– 130,09	0,00	– 130,09
	Certification	2016	FEAGA — cas d'audit n° 31	PONCTUEL		EUR	– 169,23	0,00	– 169,23
	Certification	2016	FEAGA — cas d'audit n° 4	PONCTUEL		EUR	– 413,58	0,00	– 413,58
					Total DE:	**EUR**	**– 712,90**	**0,00**	**– 712,90**
État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
ES	Certification	2016	Erreurs aléatoires FEAGA	PONCTUEL		EUR	– 15 926,15	0,00	– 15 926,15
	Certification	2016	Erreur connue FEAGA	PONCTUEL		EUR	– 51,52	0,00	– 51,52
	Aides directes découplées	2016	Contrôles classiques tardifs — année de demande 2015	PONCTUEL		EUR	– 28 661,51	0,00	– 28 661,51
	Certification	2016	Erreurs aléatoires FEAGA	PONCTUEL		EUR	– 155 560,07	0,00	– 155 560,07
	Aides directes découplées	2016	Échantillon fondé sur le risque - contrôle par télédétection - année de demande 2015	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 194 370,47	0,00	– 194 370,47
	Aides directes découplées	2017	Échantillon fondé sur le risque - contrôle par télédétection - année de demande 2016	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 131 651,65	0,00	– 131 651,65
					Total ES:	**EUR**	**– 526 221,37**	**0,00**	**– 526 221,37**
État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
FR	Soutien couplé facultatif	2016	Année de demande 2015 — Mesures 7, 30 et 24	PONCTUEL		EUR	– 6 287 259,89	0,00	– 6 287 259,89

État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Soutien couplé facultatif	2017	Année de demande 2016 — Soutien couplé facultatif M30	PONCTUEL		EUR	– 31 114,24	0,00	– 31 114,24
	Soutien couplé facultatif	2017	Année de demande 2016 — Soutien couplé facultatif M7	PONCTUEL		EUR	– 28 400 982,41	0,00	– 28 400 982,41
	Conditionnalité	2014	PD (ERMG 1, 2, 5 non contrôlées)	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 15 559 062,85	– 403 995,73	– 15 155 067,12
	Conditionnalité	2013	Vin (ERMG 1, 2, 5 non contrôlées)	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 146 334,72	0,00	– 146 334,72
					Total FR:	**EUR**	**– 50 424 754,11**	**– 403 995,73**	**– 50 020 758,38**
État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
GB	Conditionnalité	2015	PD — Année de demande 2014 - Lacunes dans les contrôles sur place	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 3 864 246,24	– 77 151,09	– 3 787 095,15
	Conditionnalité	2016	PD — Année de demande 2015 - Lacunes dans les contrôles sur place	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 3 820 007,23	– 1 269 622,79	– 2 550 384,44
	Conditionnalité	2017	PD, ANNÉE DE DEMANDE 2016	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 3 881 716,38	– 1 261 994,04	– 2 619 722,34
					Total GB:	**EUR**	**– 11 565 969,85**	**– 2 608 767,92**	**– 8 957 201,93**
État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
GR	Droits	2017	Exigence «agriculteur actif» — entreprises liées — année de demande 2016	PONCTUEL		EUR	– 19 734,00	0,00	– 19 734,00

État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Droits	2016	Année de demande 2015 — agriculteurs bénéficiant de droits au paiement au titre de la réserve nationale sur la base de la surface louée en 2010 — RPB	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 45 625,62	0,00	– 45 625,62
	Aides directes découplées	2016	Année de demande 2015 — agriculteurs bénéficiant de droits au paiement au titre de la réserve nationale sur la base de la surface louée en 2010 — Verdissement	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 21 809,05	0,00	– 21 809,05
	Aides directes découplées	2016	Année de demande 2015 — agriculteurs bénéficiant de droits au paiement au titre de la réserve nationale sur la base de la surface louée en 2010 — Jeunes agriculteurs	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 1 147,73	0,00	– 1 147,73
	Droits	2016	Année de demande 2015 — Agriculteurs n'ayant pas déclaré une surface admissible suffisante aux fins de la conversion — RPB	PONCTUEL		EUR	– 23 681,89	0,00	– 23 681,89
	Aides directes découplées	2016	Année de demande 2015 — Agriculteurs n'ayant pas déclaré une surface admissible suffisante aux fins de la conversion — Verdissement	PONCTUEL		EUR	– 11 319,95	0,00	– 11 319,95
	Droits	2017	Année de demande 2016 — agriculteurs bénéficiant de droits au paiement au titre de la réserve nationale sur la base de la surface louée en 2010 — RPB	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 47 341,78	0,00	– 47 341,78
	Aides directes découplées	2017	Année de demande 2016 — agriculteurs bénéficiant de droits au paiement au titre de la réserve nationale sur la base de la surface louée en 2010 — Verdissement	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 23 339,50	0,00	– 23 339,50

État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Droits	2017	Année de demande 2016 — Agriculteurs n'ayant pas déclaré une surface admissible suffisante aux fins de la conversion — RPB	PONCTUEL		EUR	– 19 336,09	0,00	– 19 336,09
	Aides directes découplées	2017	Année de demande 2016 — Agriculteurs n'ayant pas déclaré une surface admissible suffisante aux fins de la conversion — Verdissement	PONCTUEL		EUR	– 9 532,69	0,00	– 9 532,69
	Aides directes découplées	2016	Faiblesses dans le SIPA - Mise à jour	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 12 342 563,07	0,00	– 12 342 563,07
	Aides directes découplées	2017	Faiblesses dans le SIPA - Mise à jour	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 12 060 282,13	0,00	– 12 060 282,13
	Aides directes découplées	2017	Faiblesse dans les contrôles liés au verdissement	PONCTUEL		EUR	– 385,10	– 134,79	– 250,31
	Aides directes découplées	2016	Faiblesses dans les contrôles sur place du RPB relatif aux parcelles	PONCTUEL		EUR	– 541 695,17	– 189 593,31	– 352 101,86
	Aides directes découplées	2017	Faiblesses dans les contrôles sur place du RPB relatif aux parcelles	PONCTUEL		EUR	– 148 063,37	– 51 822,18	– 96 241,19
					Total GR:	**EUR**	**– 25 315 857,14**	**– 241 550,28**	**– 25 074 306,86**

État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
HR	Apurement des comptes – Apurement financier	2016	Erreurs détectées par l'organisme de certification dans le cadre de l'apurement financier (FEAGA)	PONCTUEL		EUR	– 106,70	0,00	– 106,70
					Total HR:	**EUR**	**– 106,70**	**0,00**	**– 106,70**

État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
HU	Certification	2016	Erreur financière FEAGA	PONCTUEL		EUR	– 354 521,31	0,00	– 354 521,31
	Certification	2014	Erreur connue FEAGA (exercice financier 2014)	PONCTUEL		EUR	– 411 055,08	0,00	– 411 055,08
	Certification	2015	Erreur connue FEAGA (exercice financier 2015)	PONCTUEL		EUR	– 229 160,00	0,00	– 229 160,00
					Total HU:	**EUR**	**– 994 736,39**	**0,00**	**– 994 736,39**
État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
IT	Certification	2016	Erreurs connues FEAGA, constatées par l'organisme de certification	PONCTUEL		EUR	– 58 736,48	0,00	– 58 736,48
					Total IT:	**EUR**	**– 58 736,48**	**0,00**	**– 58 736,48**
État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
PL	Fruits et légumes - Mesures de soutien exceptionnelles	2015	Lacune 1 dans les contrôles visant à établir l'admissibilité de l'aide (contrôle clé): aide payée directement aux membres des OP	PONCTUEL		EUR	– 862 313,80	0,00	– 862 313,80
	Fruits et légumes - Mesures de soutien exceptionnelles	2016	Lacune 1 dans les contrôles visant à établir l'admissibilité de l'aide (contrôle clé): aide payée directement aux membres des OP	PONCTUEL		EUR	– 626 391,41	0,00	– 626 391,41

État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Fruits et légumes - Mesures de soutien exceptionnelles	2015	Lacune 2 dans les contrôles visant à établir l'admissibilité de l'aide (contrôle clé): modification de l'opération après notification. Règlement (UE) nº 932/2014 uniquement.	PONCTUEL		EUR	– 1 225 249,40	0,00	– 1 225 249,40
	Fruits et légumes — Groupements de producteurs préreconnus	2015	Erreur connue dans la population FEAGA hors SIGC	PONCTUEL		EUR	– 20 800 842,75	– 20 800 842,75	0,00
					Total PL:	**EUR**	**– 23 514 797,36**	**– 20 800 842,75**	**– 2 713 954,61**
État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
PT	Conditionnalité	2014	PD — Année de demande 2013 — Lacunes dans les contrôles des ERMG 2, 7, 8, 9, 11, 12, 16 à 18 — BCAE «Rotation des cultures» manquantes — Tolérances et clémence du système de sanction	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 378 534,63	– 1 984,14	– 376 550,49
	Conditionnalité	2015	PD — Année de demande 2014 — Lacunes dans les contrôles des ERMG 2, 9, 11, 12, 16 à 18 — BCAE «Rotation des cultures» manquantes — Tolérances et clémence du système de sanction	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 3 117 345,35	– 103 874,64	– 3 013 470,71
	Conditionnalité	2016	PD — Année de demande 2015 — Lacunes dans les contrôles des ERMG 2, 9, 11, 12, 16 à 18 — Tolérances et clémence du système de sanction	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 3 042 569,54	– 78 338,31	– 2 964 231,23
	Conditionnalité	2017	PD — Année de demande 2016 — Tolérances et clémence du système de sanction	PONCTUEL		EUR	– 152 766,08	0,00	– 152 766,08

État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Conditionnalité	2014	Vin — Année de demande 2015 — Lacunes dans les contrôles des ERMG 2, 9, 11, 12, 16 à 18 — Tolérances et clémence du système de sanction	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 215 486,92	– 4 309,74	– 211 177,18
	Conditionnalité	2015	Vin — Année de demande 2015 — Lacunes dans les contrôles des ERMG 2, 9, 11, 12, 16 à 18 — Tolérances et clémence du système de sanction	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 35 761,53	– 715,23	– 35 046,30
					Total PT:	**EUR**	**– 6 942 464,05**	**– 189 222,06**	**– 6 753 241,99**
État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
SE	Fruits et légumes - Programmes opérationnels, y compris retraits	2015	Absence et ponctuel	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 219 136,75	– 36 866,25	– 182 270,50
	Fruits et légumes - Programmes opérationnels, y compris retraits	2015	Absence et ponctuel	PONCTUEL		EUR	– 737 325,02	0,00	– 737 325,02
	Fruits et légumes - Programmes opérationnels, y compris retraits	2016	Absence et ponctuel	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 235 899,86	– 36 510,52	– 199 389,34
	Fruits et légumes - Programmes opérationnels, y compris retraits	2016	Absence et ponctuel	PONCTUEL		EUR	– 730 210,41	0,00	– 730 210,41
	Fruits et légumes - Programmes opérationnels, y compris retraits	2017	Absence et ponctuel	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 138 560,74	– 4 203,58	– 134 357,16
	Fruits et légumes - Programmes opérationnels, y compris retraits	2017	Absence et ponctuel	PONCTUEL		EUR	– 84 071,64	0,00	– 84 071,64
					Total SE:	**EUR**	**– 2 145 204,42**	**– 77 580,35**	**– 2 067 624,07**

État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
SK	Conditionnalité	2015	PD — Année de demande 2014 - Lacunes dans la portée des contrôles de la norme BCAE 5	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 14 259,15	– 42,85	– 14 216,30
	Conditionnalité	2015	PD — Année de demande 2014 — Tolérances et clémence du système de sanction	PONCTUEL		EUR	– 1 063 858,34	0,00	– 1 063 858,34
	Conditionnalité	2016	PD — Année de demande 2015 - Lacunes dans la portée des contrôles de la norme BCAE 5	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 5 536,83	– 38,61	– 5 498,22
	Conditionnalité	2016	PD — Année de demande 2015 — Tolérances et clémence du système de sanction	PONCTUEL		EUR	– 1 176 670,25	0,00	– 1 176 670,25
	Conditionnalité	2017	PD — Année de demande 2016 - Lacunes dans la portée des contrôles de la norme BCAE 5	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 9 990,33	– 87,11	– 9 903,22
	Conditionnalité	2017	PD — Année de demande 2016 — Tolérances et clémence du système de sanction	PONCTUEL		EUR	– 1 407 765,37	0,00	– 1 407 765,37
					Total SK:	**EUR**	**– 3 678 080,27**	**– 168,57**	**– 3 677 911,70**

Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
EUR	– 128 313 454,28	– 24 322 127,66	– 103 991 326,62

Poste budgétaire: 6711

État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
AT	Développement rural Feader - Mesures relevant du SIGC	2016	Lacunes relatives au statut d'agriculteur actif conformément à l'art. 9, paragraphe 2, du règlement nº 1307/2013 - Feader	PONCTUEL		EUR	– 7 474,30	0,00	– 7 474,30

État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Développement rural Feader - Mesures relevant du SIGC	2017	Lacunes relatives au statut d'agriculteur actif conformément à l'art. 9, paragraphe 2, du règlement nº 1307/2013 - Feader	POURCENTAGE ESTIMÉ	0,47 %	EUR	– 201 955,26	0,00	– 201 955,26
					Total AT:	**EUR**	**– 209 429,56**	**0,00**	**– 209 429,56**
État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
BE	Certification	2016	Erreur connue Feader pour l'exercice 2016	PONCTUEL		EUR	– 630 956,00	0,00	– 630 956,00
	Certification	2016	ELLP pour la population Feader-SIGC pour l'exercice 2016	MONTANT ESTIMÉ		EUR	– 24 973,87	0,00	– 24 973,87
	Certification	2016	ELLP pour la population Feader hors SIGC pour l'exercice 2016	MONTANT ESTIMÉ		EUR	– 430,80	0,00	– 430,80
					Total BE:	**EUR**	**– 656 360,67**	**0,00**	**– 656 360,67**
État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
DE	Développement rural Feader Axe 4 Leader (2007-2013)	2013	1a - Erreur individuelle dans les marchés publics (fichier 2) — Correction calculée (10 %)	PONCTUEL		EUR	– 981,31	0,00	– 981,31
	Développement rural Feader Axe 4 Leader (2007-2013)	2014	1a - Erreur individuelle dans les marchés publics (fichier 2) — Correction calculée (10 %)	PONCTUEL		EUR	– 1 552,36	0,00	– 1 552,36
	Développement rural Feader Leader	2015	1b - Erreur individuelle dans les marchés publics (fichier 2) — Correction calculée (10 %)	PONCTUEL		EUR	– 1 672,70	0,00	– 1 672,70

État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Développement rural Feader Axe 4 Leader (2007-2013)	2010	2a - Erreur individuelle dans les marchés publics (fichier 7) — Correction calculée (10 %)	PONCTUEL		EUR	– 2 568,80	0,00	– 2 568,80
	Développement rural Feader Axe 4 Leader (2007-2013)	2011	2a - Erreur individuelle dans les marchés publics (fichier 7) — Correction calculée (10 %)	PONCTUEL		EUR	– 2 115,88	0,00	– 2 115,88
	Développement rural Feader Axe 4 Leader (2007-2013)	2012	2a - Erreur individuelle dans les marchés publics (fichier 7) — Correction calculée (10 %)	PONCTUEL		EUR	– 902,46	0,00	– 902,46
	Développement rural Feader Axe 4 Leader (2007-2013)	2013	2a - Erreur individuelle dans les marchés publics (fichier 7) — Correction calculée (10 %)	PONCTUEL		EUR	– 902,46	0,00	– 902,46
	Développement rural Feader Axe 4 Leader (2007-2013)	2014	2a - Erreur individuelle dans les marchés publics (fichier 7) — Correction calculée (10 %)	PONCTUEL		EUR	– 1 216,80	0,00	– 1 216,80
	Développement rural Feader Leader	2015	2a - Erreur individuelle dans les marchés publics (fichier 7) — Correction calculée (10 %)	PONCTUEL		EUR	– 1 401,01	0,00	– 1 401,01
	Développement rural Feader Axe 4 Leader (2007-2013)	2014	3a - Lacunes dans les contrôles administratifs relatifs aux marchés publics	FORFAITAIRE	3,00 %	EUR	– 69 095,14	0,00	– 69 095,14
	Développement rural Feader Leader	2015	3b - Lacunes dans les contrôles administratifs relatifs aux marchés publics	FORFAITAIRE	3,00 %	EUR	– 559 669,26	– 1 557,83	– 558 111,43
	Développement rural Feader Leader	2016	3b - Lacunes dans les contrôles administratifs relatifs aux marchés publics	FORFAITAIRE	3,00 %	EUR	– 365 056,56	– 6 266,59	– 358 789,97
	Certification	2016	Feader SIGC — cas d'audit nº 11	PONCTUEL		EUR	– 607,28	0,00	– 607,28
	Certification	2016	Feader SIGC — cas d'audit nº 129	PONCTUEL		EUR	– 16 831,09	0,00	– 16 831,09

État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Certification	2016	Feader SIGC — cas d'audit nº 6	PONCTUEL		EUR	– 477,71	0,00	– 477,71
	Certification	2016	Feader SIGC — cas d'audit nº 71	PONCTUEL		EUR	– 119,73	0,00	– 119,73
	Certification	2016	Feader hors SIGC — cas d'audit nº 2	PONCTUEL		EUR	– 35 831,00	0,00	– 35 831,00
	Certification	2016	Feader hors SIGC — cas d'audit nº 27	PONCTUEL		EUR	– 4 396,50	0,00	– 4 396,50
	Certification	2016	Feader hors SIGC — cas d'audit nº 34	PONCTUEL		EUR	– 1 432,51	0,00	– 1 432,51
	Certification	2016	Feader hors SIGC — cas d'audit nº 43	PONCTUEL		EUR	– 23 887,00	0,00	– 23 887,00
	Certification	2016	Feader hors SIGC — cas d'audit nº 51	PONCTUEL		EUR	– 848,29	0,00	– 848,29
					Total DE:	**EUR**	**– 1 091 565,85**	**– 7 824,42**	**– 1 083 741,43**
État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
ES	Investissement Feader en faveur du développement rural - Bénéficiaires privés	2016	Lacunes dans les contrôles relatifs au caractère raisonnable des coûts - M123 (Exercice 2016 transitoire)	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 2 229,43	0,00	– 2 229,43
	Investissement Feader en faveur du développement rural - Bénéficiaires privés	2015	Lacunes dans l'évaluation du caractère raisonnable des coûts - M123 (Exercice 2015)	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 126 999,41	0,00	– 126 999,41

État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Investissement Feader en faveur du développement rural - Bénéficiaires privés	2015	Lacunes dans l'évaluation du caractère raisonnable des coûts - M123 (Exercice 2016)	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 17 905,78	0,00	– 17 905,78
	Certification	2016	Erreurs connues Feader	PONCTUEL		EUR	– 46 723,27	0,00	– 46 723,27
	Investissement Feader en faveur du développement rural - Bénéficiaires privés	2016	Qualité insuffisante des contrôles ex post (Mesure 121)	PONCTUEL		EUR	– 33 740,92	0,00	– 33 740,92
	Certification	2016	Erreurs connues Feader - 56 200,38 EUR	PONCTUEL		EUR	– 56 200,38	0,00	– 56 200,38
	Certification	2016	ELLP pour le Feader 17 124,08 EUR	MONTANT ESTIMÉ		EUR	– 17 124,08	0,00	– 17 124,08
	Certification	2016	Erreurs aléatoires Feader	PONCTUEL		EUR	– 2 390,50	0,00	– 2 390,50
	Investissement Feader en faveur du développement rural - Bénéficiaires privés	2015	Vérification de la demande de paiement	PONCTUEL		EUR	– 91 814,57	0,00	– 91 814,57
					Total ES:	**EUR**	**– 395 128,34**	**0,00**	**– 395 128,34**
État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
FR	Certification	2016	CEB/2017/046/FR - taux d'erreur extrapolé Feader	MONTANT ESTIMÉ		EUR	– 1 768,57	0,00	– 1 768,57
	Certification	2016	CEB/2017/046/FR - erreurs connues Feader	PONCTUEL		EUR	– 27 977,00	0,00	– 27 977,00
	Conditionnalité	2013	Développement rural (ERMG 1, 2, 5 non contrôlées)	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 532 897,40	– 489 608,41	– 43 288,99

État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Conditionnalité	2014	Développement rural (ERMG 1, 2, 5 non contrôlées)	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 668 690,92	0,00	– 668 690,92
					Total FR:	**EUR**	**– 1 231 333,89**	**– 489 608,41**	**– 741 725,48**
État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
GB	Investissement Feader en faveur du développement rural - Bénéficiaires privés	2015	Piste d'audit manquante pour les visites in situ - Exercice 2015 - Mesure 216	FORFAITAIRE	3,00 %	EUR	– 10 380,46	0,00	– 10 380,46
	Développement rural Feader - mesures forestières	2015	Piste d'audit manquante pour les visites in situ - Exercice 2015 - Mesure 221	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 13 254,64	0,00	– 13 254,64
	Développement rural Feader - mesures forestières	2015	Piste d'audit manquante pour les visites in situ - Exercice 2015 - Mesure 227	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 148 643,71	0,00	– 148 643,71
	Investissement Feader en faveur du développement rural - Bénéficiaires privés	2016	Piste d'audit manquante pour les visites in situ - Exercice 2016 - Mesure 216 payée au titre de la M04 de la nouvelle période de programmation	FORFAITAIRE	3,00 %	EUR	– 7 565,26	0,00	– 7 565,26
	Investissement Feader en faveur du développement rural - Bénéficiaires privés	2017	Piste d'audit manquante pour les visites in situ - Exercice 2017 - Mesure 216 payée au titre de la M04 de la nouvelle période de programmation	FORFAITAIRE	3,00 %	EUR	– 726,75	0,00	– 726,75
	Développement rural Feader - Mesures relevant du SIGC	2016	M10: Absence de contrôles croisés systématiques dans les bases de données relatives aux animaux en vue d'évaluer l'exigence en matière de densité du cheptel et évaluation du cheptel sur place insuffisante - Année de demande 2015	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 476 492,21	0,00	– 476 492,21

État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Développement rural Feader - Mesures relevant du SIGC	2016	M14: Absence de contrôles croisés systématiques dans les bases de données relatives aux animaux en vue d'évaluer l'exigence en matière de densité du cheptel, évaluation du cheptel sur place insuffisante et système de sanctions non conforme - Année de demande 2015	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 20 700,00	0,00	– 20 700,00
	Développement rural Feader - mesures forestières	2016	M221/M08: Insuffisance des contrôles administratifs relatifs aux revenus - paiements non perçus - Année de demande 2015	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 23 435,00	0,00	– 23 435,00
	Développement rural Feader - mesures forestières	2017	M221/M08: Insuffisance des contrôles administratifs relatifs aux revenus - paiements non perçus - Année de demande 2016	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 23 435,00	0,00	– 23 435,00
	Conditionnalité	2014	Développement rural — Année de demande 2014 - Lacunes dans les contrôles sur place	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 501 789,15	0,00	– 501 789,15
	Conditionnalité	2015	Développement rural — Année de demande 2014 - Lacunes dans les contrôles sur place	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 397 720,77	0,00	– 397 720,77
	Conditionnalité	2015	Développement rural — Année de demande 2015 - Lacunes dans les contrôles sur place	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 253 812,96	– 257,81	– 253 555,15
	Conditionnalité	2016	Développement rural — Année de demande 2015 - Lacunes dans les contrôles sur place	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 410 094,33	0,00	– 410 094,33
	Investissement Feader en faveur du développement rural - Bénéficiaires privés	2015	Déclaration sur l'honneur pour les paiements y compris la TVA - Exercice 2015 - Mesure 216	PONCTUEL		EUR	– 88 233,89	0,00	– 88 233,89
					Total GB:	**EUR**	**– 2 376 284,13**	**– 257,81**	**– 2 376 026,32**

État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
GR	Développement rural, Feader, Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2009	Faiblesses constatées dans le SIPA	PONCTUEL		EUR	– 2 397 552,06	0,00	– 2 397 552,06
	Développement rural, Feader, Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2010	Faiblesses constatées dans le SIPA	PONCTUEL		EUR	– 805 546,96	0,00	– 805 546,96
					Total GR:	**EUR**	**– 3 203 099,02**	**0,00**	**– 3 203 099,02**
État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
HR	Développement rural Feader - Mesures relevant du SIGC	2016	Contrôles appropriés pour garantir que la demande remplit tous les critères d'admissibilité prévus par la législation européenne et dans le PDR de l'État membre ou de la région (M10 - M11 - Années de demande 2015 et 2016 - Exercice 2016)	PONCTUEL		EUR	– 101 099,73	– 45 886,85	– 55 212,88
	Apurement des comptes – Apurement financier	2016	Erreur connue détectée par l'organisme de certification dans le cadre de l'apurement financier (Feader SIGC)	PONCTUEL		EUR	– 53 125,78	0,00	– 53 125,78
					Total HR:	**EUR**	**– 154 225,51**	**– 45 886,85**	**– 108 338,66**
État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
HU	Certification	2016	Erreur financière Feader	PONCTUEL		EUR	– 50,02	0,00	– 50,02

État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Certification	2016	Erreur connue Feader	PONCTUEL		EUR	– 419 402,55	0,00	– 419 402,55
	Investissement Feader en faveur du développement rural - Bénéficiaires privés	2015	Manquements aux règles de passation des marchés publics	POURCENTAGE ESTIMÉ	0,10 %	EUR	– 2 117,92	– 2 117,92	0,00
	Investissement Feader en faveur du développement rural - Bénéficiaires publics	2015	Manquements aux règles de passation des marchés publics	POURCENTAGE ESTIMÉ	0,10 %	EUR	– 15 280,22	– 15 280,22	0,00
	Développement rural, Feader — Mesures bénéficiant d'une aide à taux forfaitaire	2015	Manquements aux règles de passation des marchés publics	POURCENTAGE ESTIMÉ	0,10 %	EUR	– 12 762,94	– 12 762,94	0,00
	Investissement Feader en faveur du développement rural - Bénéficiaires privés	2016	Manquements aux règles de passation des marchés publics	POURCENTAGE ESTIMÉ	0,10 %	EUR	– 846,96	– 838,29	– 8,67
	Investissement Feader en faveur du développement rural - Bénéficiaires publics	2016	Manquements aux règles de passation des marchés publics	POURCENTAGE ESTIMÉ	0,10 %	EUR	– 68 740,57	– 11 603,59	– 57 136,98
	Développement rural, Feader — Mesures bénéficiant d'une aide à taux forfaitaire	2016	Manquements aux règles de passation des marchés publics	POURCENTAGE ESTIMÉ	0,10 %	EUR	– 15 242,66	– 3 610,66	– 11 632,00
	Investissement Feader en faveur du développement rural - Bénéficiaires privés	2017	Manquements aux règles de passation des marchés publics	POURCENTAGE ESTIMÉ	0,10 %	EUR	– 179,34	0,00	– 179,34
	Investissement Feader en faveur du développement rural - Bénéficiaires publics	2017	Manquements aux règles de passation des marchés publics	POURCENTAGE ESTIMÉ	0,10 %	EUR	– 249,97	0,00	– 249,97

État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Développement rural, Feader — Mesures bénéficiant d'une aide à taux forfaitaire	2017	Manquements aux règles de passation des marchés publics	POURCENTAGE ESTIMÉ	0,10 %	EUR	– 22,75	0,00	– 22,75
					Total HU:	**EUR**	**– 534 895,90**	**– 46 213,62**	**– 488 682,28**
État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
IE	Certification	2016	ERREURS FINANCIÈRES CONSTATÉES PAR L'ORGANISME DE CERTIFICATION	PONCTUEL		EUR	– 289 762,08	0,00	– 289 762,08
					Total IE:	**EUR**	**– 289 762,08**	**0,00**	**– 289 762,08**
État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
IT	Développement rural Feader - Mesures relevant du SIGC	2016	Absence d'élément de preuve relatif au calcul de la densité du cheptel au cours des contrôles sur place - Exercice 2016 - Mesure 10 - Opération 10.1.1	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 16 181,19	0,00	– 16 181,19
	Développement rural Feader - Mesures relevant du SIGC	2017	Absence d'élément de preuve relatif au calcul de la densité du cheptel au cours des contrôles sur place - Exercice 2016 - Mesure 10 - Opération 10.1.1	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 15 722,34	0,00	– 15 722,34
	Développement rural Feader - Mesures relevant du SIGC	2016	Absence d'élément de preuve relatif au calcul de la densité du cheptel au cours des contrôles sur place - Exercice 2016 - Mesure 10 - Opération 10.1.2	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 11 965,46	0,00	– 11 965,46
	Développement rural Feader - Mesures relevant du SIGC	2017	Absence d'élément de preuve relatif au calcul de la densité du cheptel au cours des contrôles sur place - Exercice 2016 - Mesure 10 - Opération 10.1.2	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 11 626,16	0,00	– 11 626,16

État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Développement rural Feader - Mesures relevant du SIGC	2016	Absence d'élément de preuve relatif au calcul de la densité du cheptel au cours des contrôles sur place - Exercice 2016 - Mesure 10 - Opération 10.1.3	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 2 414,45	0,00	– 2 414,45
	Développement rural Feader - Mesures relevant du SIGC	2017	Absence d'élément de preuve relatif au calcul de la densité du cheptel au cours des contrôles sur place - Exercice 2016 - Mesure 10 - Opération 10.1.3	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 2 345,98	0,00	– 2 345,98
	Développement rural Feader - Mesures relevant du SIGC	2016	Absence d'élément de preuve relatif au calcul de la densité du cheptel au cours des contrôles sur place - Exercice 2016 - Mesure 11 - Opération 11.1.1	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	0,00	0,00	0,00
	Développement rural Feader - Mesures relevant du SIGC	2017	Absence d'élément de preuve relatif au calcul de la densité du cheptel au cours des contrôles sur place - Exercice 2016 - Mesure 11 - Opération 11.1.1	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 806,75	0,00	– 806,75
	Développement rural Feader - Mesures relevant du SIGC	2016	Absence d'élément de preuve relatif au calcul de la densité du cheptel au cours des contrôles sur place - Exercice 2016 - Mesure 11 - Opération 11.2.1	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	0,00	0,00	0,00
	Développement rural Feader - Mesures relevant du SIGC	2017	Absence d'élément de preuve relatif au calcul de la densité du cheptel au cours des contrôles sur place - Exercice 2016 - Mesure 11 - Opération 11.2.1	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 1 666,15	0,00	– 1 666,15
	Développement rural Feader - Mesures relevant du SIGC	2016	Absence d'élément de preuve relatif au calcul de la densité du cheptel au cours des contrôles sur place - Exercice 2016 - Mesure 13 - Opération 13.1.1	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 56 267,29	0,00	– 56 267,29
	Développement rural Feader - Mesures relevant du SIGC	2017	Absence d'élément de preuve relatif au calcul de la densité du cheptel au cours des contrôles sur place - Exercice 2016 - Mesure 13 - Opération 13.1.1	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 26 678,19	0,00	– 26 678,19
					Total IT:	**EUR**	**– 145 673,96**	**0,00**	**– 145 673,96**

État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
PL	Certification	2015	Erreurs financières dans la population Feader hors SIGC	PONCTUEL		EUR	– 10 244,55	0,00	– 10 244,55
					Total PL:	**EUR**	**– 10 244,55**	**0,00**	**– 10 244,55**
État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
PT	Développement rural Feader Axe 4 Leader (2007-2013)	2014	1-Mesure 413 (sous-mesure 311, 312, 313): coûts inéligibles pour la création d'emplois/le maintien des emplois	PONCTUEL		EUR	– 467 842,77	0,00	– 467 842,77
	Développement rural Feader Leader	2015	1-Mesure 413 (sous-mesure 311, 312, 313): coûts inéligibles pour la création d'emplois/le maintien des emplois	PONCTUEL		EUR	– 1 212 190,33	0,00	– 1 212 190,33
	Développement rural Feader Leader	2016	1-Mesure 413 (sous-mesure 311, 312, 313): coûts inéligibles pour la création d'emplois/le maintien des emplois	PONCTUEL		EUR	– 94 360,25	0,00	– 94 360,25
	Développement rural Feader Axe 4 Leader (2007-2013)	2014	2-Mesure 413 (sous-mesure 311, 312, 313, 323): lacunes dans les contrôles relatifs au caractère raisonnable des coûts	FORFAITAIRE	100,00 %	EUR	– 301 512,95	0,00	– 301 512,95
	Développement rural Feader Leader	2015	2-Mesure 413 (sous-mesure 311, 312, 313, 323): lacunes dans les contrôles relatifs au caractère raisonnable des coûts	FORFAITAIRE	100,00 %	EUR	– 248 459,07	0,00	– 248 459,07
	Développement rural Feader Leader	2016	2-Mesure 413 (sous-mesure 311, 312, 313, 323): lacunes dans les contrôles relatifs au caractère raisonnable des coûts	FORFAITAIRE	100,00 %	EUR	– 57 404,70	0,00	– 57 404,70
	Certification	2015	Décision d'apurement pour l'exercice financier 2015 et décision d'apurement des comptes Feader de la dernière année de mise en œuvre (16.10.2014-31.12.2015) en ce qui concerne la période de programmation 2007-2013	PONCTUEL		EUR	– 15 000,61	0,00	– 15 000,61

État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Conditionnalité	2014	Correction développement rural (année de demande 2013)	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	10 380,28	0,00	10 380,28
	Conditionnalité	2014	Correction développement rural (année de demande 2014)	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	22 589,96	0,00	22 589,96
	Conditionnalité	2015	Correction développement rural (année de demande 2014)	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	98 204,04	0,00	98 204,04
	Conditionnalité	2015	Correction développement rural (année de demande 2015)	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	33 486,89	0,00	33 486,89
	Conditionnalité	2016	Correction développement rural (année de demande 2015)	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	90 178,07	0,00	90 178,07
	Certification	2016	Feader - Décision d'apurement des comptes relative à la dernière année de mise en œuvre (5e trimestre - 16.10.2014-31.12.2015) en ce qui concerne la période de programmation 2007-2013	PONCTUEL		EUR	– 3 041 420,01	– 9 024,71	– 3 032 395,30
	Certification	2015	Dépenses déclarées durant la dernière année d'exécution pour la mesure de développement rural 511 qui n'ont pas été déclarées au cours de l'exercice financier durant lequel le paiement a réellement eu lieu	MONTANT ESTIMÉ		EUR	– 939 516,00	0,00	– 939 516,00
	Certification	2016	Taux d'erreur extrapolé pour le 5e trimestre (5e trimestre - 16.10.2015-31.12.2015) de la dernière année de mise en œuvre pour la population Feader hors SIGC (63 248,59 EUR)	MONTANT ESTIMÉ		EUR	– 63 248,59	– 21 747,68	– 41 500,91

État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Conditionnalité	2014	Développement rural — Année de demande 2013 — Lacunes dans les contrôles des ERMG 2, 7, 8, 9, 11, 12, 16 à 18 — BCAE «Rotation des cultures» manquantes — Tolérances et clémence du système de sanction	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 129 966,15	0,00	– 129 966,15
	Conditionnalité	2014	Développement rural — Année de demande 2014 — Lacunes dans les contrôles des ERMG 2, 9, 11, 12, 16 à 18 — BCAE «Rotation des cultures» manquantes — Tolérances et clémence du système de sanction	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 204 951,05	0,00	– 204 951,05
	Conditionnalité	2015	Développement rural — Année de demande 2014 — Lacunes dans les contrôles des ERMG 2, 9, 11, 12, 16 à 18 — BCAE «Rotation des cultures» manquantes — Tolérances et clémence du système de sanction	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 220 275,94	– 881,07	– 219 394,87
	Conditionnalité	2015	Développement rural — Année de demande 2015 — Lacunes dans les contrôles des ERMG 2, 9, 11, 12, 16 à 18 — Tolérances et clémence du système de sanction	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 24 809,88	– 164,16	– 24 645,72
	Conditionnalité	2016	Développement rural — Année de demande 2015 — Lacunes dans les contrôles des ERMG 2, 9, 11, 12, 16 à 18 — Tolérances et clémence du système de sanction	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 1 626 056,75	0,00	– 1 626 056,75
	Certification	2015	ELLP pour la population Feader (trimestres 1 à 4)	MONTANT ESTIMÉ		EUR	– 2 849 591,00	– 257 376,75	– 2 592 214,25
					Total PT:	**EUR**	**– 11 241 766,81**	**– 289 194,37**	**– 10 952 572,44**

État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
RO	Investissement Feader en faveur du développement rural - Bénéficiaires publics	2014	Plusieurs cas de non-conformité avec le cadre juridique relatif à la passation de marchés	POURCENTAGE ESTIMÉ	2,44 %	EUR	– 3 923 959,54	0,00	– 3 923 959,54
	Investissement Feader en faveur du développement rural - Bénéficiaires privés	2015	Plusieurs cas de non-conformité avec le cadre juridique relatif à la passation de marchés	POURCENTAGE ESTIMÉ	2,44 %	EUR	– 3 280 175,58	0,00	– 3 280 175,58
	Investissement Feader en faveur du développement rural - Bénéficiaires publics	2015	Plusieurs cas de non-conformité avec le cadre juridique relatif à la passation de marchés	POURCENTAGE ESTIMÉ	2,44 %	EUR	– 2 755 091,05	0,00	– 2 755 091,05
	Développement rural, Feader — Mesures bénéficiant d'une aide à taux forfaitaire	2015	Plusieurs cas de non-conformité avec le cadre juridique relatif à la passation de marchés	POURCENTAGE ESTIMÉ	2,44 %	EUR	– 260 292,18	0,00	– 260 292,18
	Investissement Feader en faveur du développement rural - Bénéficiaires privés	2016	Plusieurs cas de non-conformité avec le cadre juridique relatif à la passation de marchés	POURCENTAGE ESTIMÉ	2,44 %	EUR	– 683 995,90	0,00	– 683 995,90
	Investissement Feader en faveur du développement rural - Bénéficiaires publics	2016	Plusieurs cas de non-conformité avec le cadre juridique relatif à la passation de marchés	POURCENTAGE ESTIMÉ	2,44 %	EUR	– 452 827,98	0,00	– 452 827,98
	Développement rural, Feader — Mesures bénéficiant d'une aide à taux forfaitaire	2016	Plusieurs cas de non-conformité avec le cadre juridique relatif à la passation de marchés	POURCENTAGE ESTIMÉ	2,44 %	EUR	– 115 226,97	0,00	– 115 226,97
					Total RO:	**EUR**	**– 11 471 569,20**	**0,00**	**– 11 471 569,20**

État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
SE	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007-2013)	2012	Absence de vérifications relatives au double financement	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 65 461,21	– 21 733,12	– 43 728,09
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007-2013)	2013	Absence de vérifications relatives au double financement	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 620 898,88	– 15 648,02	– 605 250,86
	Investissement Feader en faveur du développement rural - Bénéficiaires publics	2014	Absence de vérifications relatives au double financement	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 291 505,90	– 86 612,45	– 204 893,45
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007-2013)	2013	Absence de vérification des déclarations de dépenses	PONCTUEL		EUR	– 6 970,99	0,00	– 6 970,99
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007-2013)	2012	Absence de vérification des critères relatifs aux PME et insuffisances dans l'application des critères de sélection et dans l'évaluation du caractère raisonnable des coûts	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 55 086,77	– 18 288,81	– 36 797,96
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007-2013)	2013	Absence de vérification des critères relatifs aux PME et insuffisances dans l'application des critères de sélection et dans l'évaluation du caractère raisonnable des coûts	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 363 222,29	0,00	– 363 222,29
	Investissement Feader en faveur du développement rural - Bénéficiaires privés	2014	Absence de vérification des critères relatifs aux PME et insuffisances dans l'application des critères de sélection et dans l'évaluation du caractère raisonnable des coûts	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 245 246,39	– 72 867,78	– 172 378,61

État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Investissement Feader en faveur du développement rural - Bénéficiaires privés	2015	Absence de vérification des critères relatifs aux PME et insuffisances dans l'application des critères de sélection et dans l'évaluation du caractère raisonnable des coûts	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 64 295,86	0,00	– 64 295,86
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007-2013)	2008	Absence de vérification des critères relatifs aux PME et du risque de double financement; insuffisances dans l'application des critères de sélection et dans l'évaluation du caractère raisonnable des coûts	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 751,03	0,00	– 751,03
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007-2013)	2009	Absence de vérification des critères relatifs aux PME et du risque de double financement; insuffisances dans l'application des critères de sélection et dans l'évaluation du caractère raisonnable des coûts	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 320,70	0,00	– 320,70
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007-2013)	2011	Absence de vérification des critères relatifs aux PME et du risque de double financement; insuffisances dans l'application des critères de sélection et dans l'évaluation du caractère raisonnable des coûts	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 2 236,29	– 67,59	– 2 168,70
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007-2013)	2012	Absence de vérification des critères relatifs aux PME et du risque de double financement; insuffisances dans l'application des critères de sélection et dans l'évaluation du caractère raisonnable des coûts	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 113 768,81	– 37 771,25	– 75 997,56
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007-2013)	2013	Absence de vérification des critères relatifs aux PME et du risque de double financement; insuffisances dans l'application des critères de sélection et dans l'évaluation du caractère raisonnable des coûts	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 472 874,38	0,00	– 472 874,38
	Investissement Feader en faveur du développement rural - Bénéficiaires privés	2014	Absence de vérification des critères relatifs aux PME et du risque de double financement; insuffisances dans l'application des critères de sélection et dans l'évaluation du caractère raisonnable des coûts	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 347 992,77	– 103 395,86	– 244 596,91

État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Développement rural, Feader — Mesures bénéficiant d'une aide à taux forfaitaire	2015	Absence de vérification des critères relatifs aux PME et du risque de double financement; insuffisances dans l'application des critères de sélection et dans l'évaluation du caractère raisonnable des coûts	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 283 956,93	0,00	– 283 956,93
	Développement rural Feader Axe 1 (2007-2013)	2007	Insuffisances dans l'application des critères de sélection et concernant l'évaluation du caractère raisonnable des coûts	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 2 143,59	0,00	– 2 143,59
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007-2013)	2012	Insuffisances dans l'application des critères de sélection et concernant l'évaluation du caractère raisonnable des coûts	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 131 152,67	– 87 085,37	– 44 067,30
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007-2013)	2013	Insuffisances dans l'application des critères de sélection et concernant l'évaluation du caractère raisonnable des coûts	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 1 241 577,53	– 2 978,52	– 1 238 599,01
	Investissement Feader en faveur du développement rural - Bénéficiaires privés	2014	Insuffisances dans l'application des critères de sélection et concernant l'évaluation du caractère raisonnable des coûts	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 750 589,53	– 442 938,45	– 307 651,08
	Investissement Feader en faveur du développement rural - Bénéficiaires publics	2014	Insuffisances dans l'application des critères de sélection et concernant l'évaluation du caractère raisonnable des coûts	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 845 717,03	– 499 075,16	– 346 641,87
	Investissement Feader en faveur du développement rural - Bénéficiaires privés	2015	Insuffisances dans l'application des critères de sélection et concernant l'évaluation du caractère raisonnable des coûts	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 264 235,27	0,00	– 264 235,27
	Investissement Feader en faveur du développement rural - Bénéficiaires publics	2015	Insuffisances dans l'application des critères de sélection et concernant l'évaluation du caractère raisonnable des coûts	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 1 632 649,18	28 498,30	– 1 661 147,48

État membre	Mesure	Ex.	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007-2013)	2008	Insuffisances dans l'application des critères de sélection et concernant l'évaluation du caractère raisonnable des coûts	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 681,88	0,00	– 681,88
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007-2013)	2010	Insuffisances dans l'application des critères de sélection et concernant l'évaluation du caractère raisonnable des coûts	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 490,86	0,00	– 490,86
					Total SE:	**EUR**	**– 7 803 826,74**	**– 1 359 964,08**	**– 6 443 862,66**

Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
EUR	– 40 815 166,21	– 2 238 949,56	– 38 576 216,65